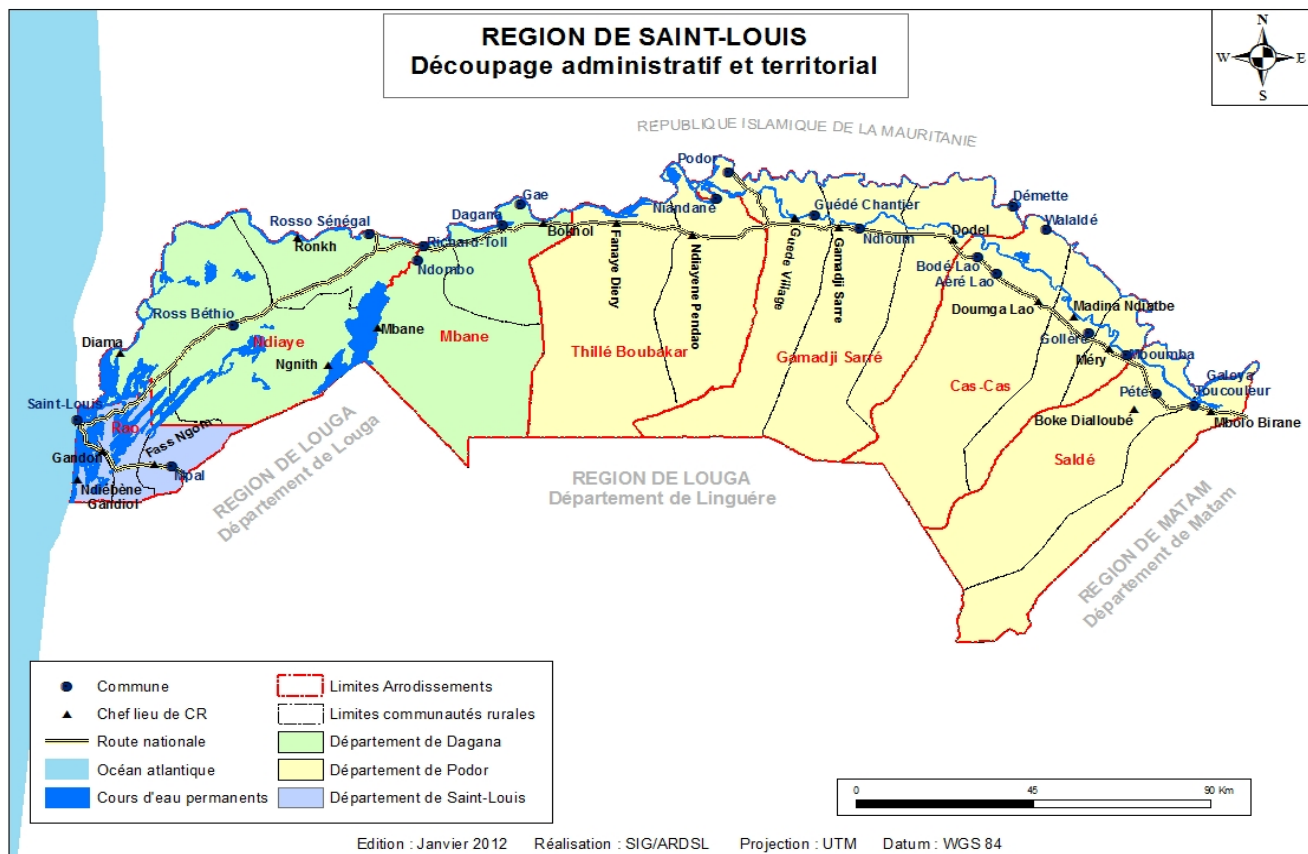


Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN
AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE



SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2014

Août 2015

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional	Abou BA
Adjoint Chef du Service Régional	Moustapha MBENGUE
Technicienne	Adjji Maimouna FALL

COMITE DE LECTURE

Seckène SENE	Direction Générale
Abdoulaye Mamadou TALL	Direction Générale
Mamadou DIENG	Direction Générale
MOMATH CISSE	CGP
Alpha WADE	CPCCI
Saliou MBENGUE	CPCCI
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Mamadou BAH	DMIS
Alain François DIATTA	DMIS
Aida Fall Tall	DSDS
Amadou Fall DIOUF	DSDS
Ndèye Binta DIEME	DSDS
Jean Rodrigue MALOU	DSDS
Adjibou Oppa BARRY	OPCV
Mamadou AMOUZOU	OPCV
Abdoulaye Tall	OPCV
DIALLO Ramlatou	DSECN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. 0 Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 0 Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis

Adresse : Quartier SUD, ex locaux de l'OMVS

Tél : (221) 33 961 14 09

B.P. : 46

Chapitre VII : JUSTICE

INTRODUCTION

La justice est un fondement au sein d'une société donnée au pouvoir duquel elle permet de trancher les litiges qui s'élèvent entre sujets afin de les sanctionner ou de les récompenser en fonction de leur mérite au regard du droit. Le système judiciaire occupe une place de choix dans la mesure où il est essentiel pour l'amélioration de la vie sociale et la civilisation. Il dispose de juridictions capables de faire respecter les lois édictées au risque de sanctions.

Les affaires observées en justice pénale sont de quatre types :

- **Affaires de simple police** : qui sont des contraventions de la police portées auprès des tribunaux.
- **Affaires autres que de simple police** : qui sont des crimes et délits dont la justice est saisie pour les juger.
- **Affaires à l'instruction** : c'est le cas où un juge d'instruction est saisi pour mener l'enquête parce qu'à l'issue de l'enquête préliminaire on ne parvient pas à prendre une décision. C'est le cas des affaires complexes.
- **Affaires jugées** : c'est le cas où l'ensemble des éléments d'appréciation concernant une affaire sont réunis, le dossier ainsi constitué est transmis à la juridiction compétente qui donne le jugement.

Dans ce chapitre, nous dresserons la situation carcérale en mettant en exergue la répartition de la population carcérale ainsi que les conditions des détenues dans la région de Saint-Louis, nous ferons une analyse de l'éducation surveillée et pour finir nous évoquerons les atouts, les contraintes de même que les perspectives des sous-secteurs tels que l'administration pénitentiaire et l'éducation surveillée. Ces points constitueront notre repère pour mieux analyser le secteur judiciaire dans la région de Saint-Louis en 2014.

VII.1. SITUATION CARCERALE

Introduction

La région de Saint-Louis enregistre trois tribunaux départementaux répartis dans les trois capitales départementales et un tribunal régional, à l'instar des autres régions du pays. Ces instances envoient les détenus aux trois Maisons d'Arrêt et de Correction de la région à savoir la MAC de Saint-Louis, celle de Dagana et de Podor. Ces Maisons d'Arrêt et de Correction contribuent à la sécurité sociale et veillent à l'harmonie de la société. Elles accueillent les détenus provisoires et les condamnés.

VII.1.1. La population carcérale

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire** : C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné** : personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VII.1.2.1 Les écroués

Nous notons une répartition très inégale de la population carcérale dans la région de Saint-Louis avec 96,9 % d'hommes en 2013 et 96,2 % d'hommes en 2014 soit une baisse de 10,7 %. Cette répartition est imputable aux faibles nombres d'écroués de sexe féminin présents au niveau des différentes MAC de la région.

Tableau 7.22 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

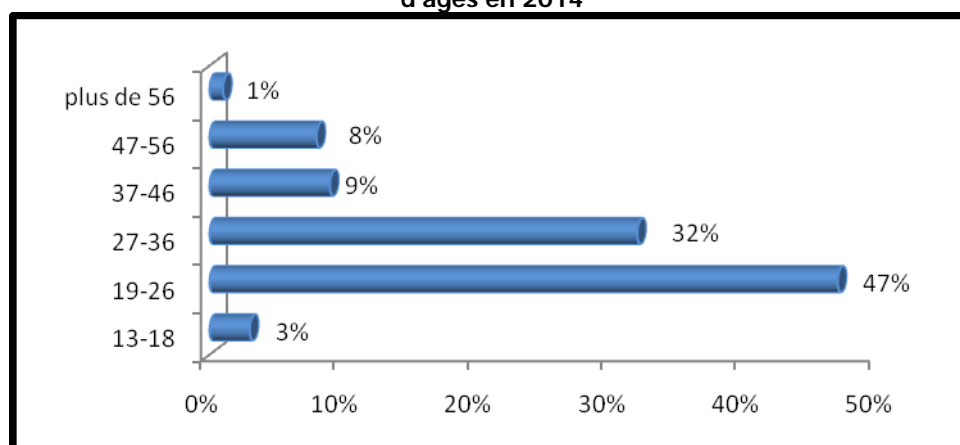
Circonscription administrative	Année	Homme			Femme			Total		
		Eff.	ligne	%colonne	Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	%colonne
Département de Podor	2013	257	99,2	17,9	2	0,8	4	259	100	17,5
	2014	187	95,9	14,6	8	4,1	16	195	100	14,7
	Variation en %	-27,2			300,0			-24,7		
Département de Dagana	2013	168	97,7	11,7	4	2,3	8,7	172	100	11,6
	2014	151	98,7	11,8	2	1,3	0,0	153	100	11,5
	Variation en %	-10,1			-50,0			-11,0		
Département de Saint-Louis	2013	1008	96,2	70,3	40	4	87,0	1048	100	70,9
	2014	942	95,9	73,6	40	4	80,0	982	100	73,8
	Variation en %	-6,5			0,0			-6,3		
Région de Saint-Louis	2013	1433	96,9	100	46	3,1	100	1479	100	100
	2014	1280	96,2	100	50	3,8	100	1330	100	100
	Variation en %	-10,7			8,7			-10,1		

Source : MAC Dagana/Podor/SL

C'est dans le département de Saint-Louis que nous enregistrons plus de détenus féminins (40) suivis de celui de Dagana (8) en 2014 et (2) en 2013 puis de celui de Podor (4) et (1) respectivement en 2013 et 2014.

Le nombre d'écroués dans la région de Saint-Louis varie selon les départements avec le département de Saint-Louis qui se taille la plus grande part 70,3 % pour les hommes et 87 % pour les femmes en 2013. En 2014, les hommes occupent 73,6 % et les femmes 80 %.

Graphique 7.5 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Saint-Louis selon la classe d'âges en 2014



Source : MAC Région SL

Il s'en suit le département de Dagana qui détient 18 % des écroués masculins et 4 % des écroués féminins en 2013. Ce taux est porté respectivement à 15 % et 16 % en 2014. Podor vient en dernier position avec 12 % d'écroués hommes en 2013 et en 2014 mais du côté des femmes, ce département enregistre 9 % en 2013 et 4 % en 2014.

VII.1.1.1. Les détenus

La proportion des détenus provisoires dans les différentes MAC de la région a baissé entre 2013 et 2014. Cette baisse est liée à la réduction du nombre de détenus provisoires de façon significatif dans le département de Dagana en 2014, et accru par celle du département de Podor (12 %) et de celui de Saint-Louis (7 %).

Tableau 7.23 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2014

Circonscription administrative	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Podor	2013	170	2	172			
	2014	150	2	152			
	Variation %	-12	0	-12			
Dagana	2013	293	8	301			
	2014	187	8	195			
	Variation %	-36	0	-35			
Saint-Louis	2013	1008	40	1048	3501	146	3647
	2014	942	40	982	2095	87	2182
	Variation %	-7	0	-7	-40	-40	-40
Région de Saint-Louis	2013	1471	50	1521	3501	146	3647
	2014	1279	50	1329	2095	87	2182
	Variation %	-13	0	-13	-40	-40	-40

Source : MAC Région Saint-Louis

Malgré une baisse de 13% des détenus provisoires dans la région de Saint-Louis, l'effectif des femmes reste constant au niveau de chaque département et est plus élevé dans le département de Saint-Louis.

Concernant les condamnés, une baisse de 40 % est notée en 2014 et est expliquée par un recul drastique du nombre de condamnés de sexe masculin pour la même année.

Tableau 7.24 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	Ensemble 2013	Ensemble 2014	Variation en %
Meurtre, assassinat, parricide	10	14	40
Coups et blessures volontaire	76	80	5
homicide volontaire		40	
Menaces de mort			
Vol et tentative	271	310	14
Recel	29	20	-31
Détention, trafic, usage de chanvre indien	292	231	-21
Prostitution, attentat à la pudeur	0	23	
Outrage, injure, rébellion	4	5	25
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	52	73	40
Vagabondage, vérification d'identité	5	17	240
détournement de deniers publics	1	1	0
Infanticide, abandon	10	2	-80
Viol, enlèvement mineur	24	24	0
Incendie volontaire, destruction			
Trafic et détention d'armes			
Infractions douanières fraudes	1	6	500
Infraction débits de boisson			
Infraction au code de la route			
Autres	239	104	-56
Total			

Source : MAC Région SL

VII.1.2. Les conditions de détention

Dans la région de Saint-Louis, nous comptons trois tribunaux départementaux répartis dans les trois capitales départementales et un tribunal régional. Avec une population en croissance et une violence urbaine de plus en plus en net regain,

l'incarcération devient de plus en plus coûteuse. Cause pour laquelle la population carcérale étouffe et le nombre de détenus dépasse de loin, les capacités d'accueil. Mais l'état de délabrement des lieux de détention, insalubres et mal aérés, la densité de l'occupation et l'exiguïté qui en résultait, le régime alimentaire insuffisant et le manque d'hygiène corporelle conduisirent à une propagation des maladies. En effet, les prisons étaient de vieux bâtiments, vétustes, qu'on a récupérés pour les transformer. Dans l'ensemble du pays aucune prison n'a été construite après les indépendances excepté celle de Reubeus à Dakar.

VII.2. EDUCATION SURVEILLEE

Introduction

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.

Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs.

VII.2.1. EFFECTIFS SELON LA NATURE DU PLACEMENT

Tableau 7.25 : REPARTITION DES EFFECTIFS SELON LA NATURE DU PLACEMENT

TYPE DE PLACEMENT	DELINQUANCE	ASSISTANCE EDUCATIVE
Garçons	52	21
Filles	02	18
Total	54	39

Source : AEMO Saint- Louis

Selon le rapport 2014 DE L'AEMO de Saint-Louis :

- Sur 93 cas de mineurs recensés, 55,91% sont des mineurs en conflit avec la loi dont 51,61% ayant fait un séjour carcéral. Notons que, le pourcentage des mineurs en conflit avec la loi est plus notoire avec différents motifs. Cela s'explique par le fait que beaucoup de ces mineurs sont en général dans un environnement défavorable, autrement dit, ils sont dans un milieu socialement et économiquement pauvre. Ainsi ils s'exposent à plusieurs tentations et subissent une certaine influence extérieure et souvent ne prennent pas conscience des délits qu'ils commettent

- Parmi ces mineurs en conflit avec la loi :

-**33,33%** des cas de vol ont été enregistrés,

-**11,82%** des cas de coups et blessures volontaires,

- **3,22%** de détention de chanvre indien,

-**2,01%** de cas de viol,

- **1,07%** de cas d'escroquerie et d'homicide involontaire.

On note un fort pourcentage de cas de vol par rapport aux autres.

A la lumière de tout ce qui a été dit, on voit que l'environnement social où vivent ces mineurs a un impact sur la vie de ces derniers en conflit avec la loi, avec l'influence extérieur, le complexe d'infériorité mais aussi les nouvelles technologies avec les sites de rencontre.

Parmi les mineurs en danger, on note **20,43%** des cas de radiation, c'est-à-dire des dossiers classés sans suite, car le civilement responsable ne défère jamais à la convocation suite aux nombreuses citations.

VII.3. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS

VII.3.1. Atouts

- Existence d'une maison d'arrêt dans chaque département

VII.3.2. Contraintes

1. en matière d'administration pénitentiaire

Les difficultés rencontrées dans le système judiciaire de la région sont énormes. En ce qui concerne l'administration pénitentiaire nous distinguons :

- ✓ La vétusté des locaux qui ont été construits avant les indépendances ;
- ✓ La promiscuité qui règne dans les lieux d'incarcérations due à l'étroitesse des locaux et à leur surpeuplement. Ce qui entraîne une propagation de maladie en cas d'épidémies ;
- ✓ Les droits des détenus sont bafoués à cause d'un manque de politique carcérale ; et donc une mauvaise éducation pour la réinsertion sociale.
- ✓ Par conséquent, ces contraintes au niveau de l'administration pénitentiaire montrent que les établissements pénitentiaires sont non conformes aux normes de modernité et de sécurité.

2. en matière d'éducation surveillée

- Manque de personnels (cinq agents pour couvrir toute la région).

VII.3.3. Perspectives

1. en matière d'administration pénitentiaire

Présentement, la protection des droits humains et les libertés fondamentales, le renforcement de l'Etat de droit avec des institutions fortes et un appareil judiciaire efficace reste être une volonté de l'Etat du Sénégal. A cet effet, bon nombre d'accords portant sur l'amélioration des conditions de détention ont été signés et ratifiés. Dans le cadre du PSE, l'objectif poursuivi est d'améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice, par la réduction de la durée des détentions préventives, l'amélioration des conditions de prise en charge des mineurs, le renforcement des

sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités, l'amélioration des conditions de séjour dans les prisons ainsi que le renforcement de l'accessibilité à une justice de proximité et des capacités institutionnelles et humaines des juridictions et des services centraux et déconcentrés.

2. en matière d'éducation surveillée

- Existence d'un dispositif d'activités de sensibilisations et de promotion des droits de l'enfant.
- Mise en œuvre du dispositif d'assistance et d'accompagnement des filles victimes d'abus sexuel et /ou de mariage précoce